

LA FORMATION ARBITRE SAISON 2017

CALENDRIER ET DUREE

Pour le tronc commun

La formation théorique est prévue sur les dates suivantes (prévisions à confirmer) :

le samedi 19 novembre 2016 après midi	Présentation - Module II, 1 ^{ère} partie
le samedi 10 décembre 2016 journée	Module II, 2 ^{ème} partie – Module V, 1 ^{ère} partie
le samedi 21 janvier 2017 journée	Module V, 2 ^{ème} partie
le samedi 18 février 2017 journée	Module I, III et IV
le samedi 11 mars 2017 journée	Survol disciplines

La formation pratique (du tronc commun) se fait sur 3 compétitions salle.
La prise de calendrier se fait le premier jour de formation (19 novembre)

Examen candidat arbitre

A l'issue des cours « tronc commun », le candidat est présenté à l'examen « candidat arbitre », **courant avril**.

Les options disciplines

Il faut compter une journée de formation théorique par option choisie. La date sera choisie avec les candidats au cours de la formation du tronc commun.

Il faudra rajouter 2 journées (minimum) pratique sur les compétitions

Préparation examen option

Une demi-journée en **octobre 2017** juste avant l'examen sera consacré à un examen blanc (option) qui est corrigés et débattu aussitôt en commun.

Les examens

Après l'examen candidat arbitre, l'examen fédéral (options) sera **courant novembre 2017**.

Les élèves qui n'aurait pas réussi l'examen candidat arbitre pourront passer l'ensemble.

Nota : Le candidat arbitre conserve son statut pendant les 4 sessions suivant la date de réussite de l'examen candidat.

Avant la fin des 4 sessions, le candidat arbitre devra passer une ou plusieurs options pour devenir arbitre fédéral. Si le candidat n'obtient aucune option avant la fin des 4 sessions, le candidat arbitre perd son titre et devra repasser l'examen initial.

Si toutefois, ces explications ne vous semblent pas claires, n'hésitez pas à me contacter.

LES INSCRIPTIONS

Il n'y a pas de formulaire d'inscription, les personnes souhaitant suivre la formation me contactent soit directement soit par l'intermédiaire de leur président de club :

Denis CABANETOS
287 rue de la mairie
59630 LOOBERGHE
06.88.33.79.83
d.cabanetos@gmail.com

Pour prendre en considération les candidatures, il faut : nom, prénom, adresse, téléphone et email.

Une participation de 50 € est demandée par inscription, les inscriptions peuvent être prise jusqu'au 1^{er} jour de la formation

LES ARBITRES

Arbitre jeune :

La formation arbitre jeunes fait l'objet d'un document spécifique : *formation jeunes arbitres 2017*.

Arbitre Fédéral :

Les arbitres fédéraux regroupent les arbitres options et toutes options

Il existe des options, cela veut dire qu'il n'est pas nécessaire de connaître les règlements de toutes les disciplines pour être arbitre.

Les options sont :

- FITA (+ salle, 2x70m, Fédéral)
- Campagne (+ Tir au drapeau)
- Nature (+ 3D)
- Beursault (+ Fédéral)

Bien sur il reste la possibilité de devenir arbitre toutes options.

LA FORMATION

Le candidat est suivi tout au long de sa formation par un arbitre formateur. Il doit suivre sa formation, passer les examens et prêter serment dans la ligue dans laquelle il détient sa licence fédérale.

Si, pour des raisons exceptionnelles, une de ces trois situations s'avérait impossible à réaliser, le candidat pourrait s'adresser à une autre ligue. Dans ce cas, l'accord préalable de la CNA (Commission nationale des arbitres) est obligatoire. Cet accord ne pourra être donné que sur avis favorables des deux PCRA concernés. (PCRA : Président de la commission régionale des arbitres)

Les deux PCRA doivent échanger toutes les informations concernant le "cursus" (formation) du candidat.

Le suivi, durant l'année de stage de ce nouvel arbitre, sera réalisé par le PCRA de la ligue dans laquelle cet arbitre est inscrit.

Les examens d'arbitre sont : Toutes options ou Option....(FITA, Tir en Campagne, nature/3D, Beursault).

Les examens se préparent par **modules** qui sont acquis en **contrôle continu**.

Les Modules :

- I La FFTA : Généralités et historique (hors sujet examen)
- II Règlements généraux
- III Médical/Logistique Contrôle antidopage
- IV Tir à l'arc et handicap
- V Sécurité – Chronométrage – Marque
- VI Tir en Salle
- VII Tir extérieur (base format international + adaptation FFTA)
- VIII Tir Fédéral
- IX Tir Beursault
- X Tir en Campagne
- XI Tir Nature
- XII Tir 3D
- XIII Tir par équipes et gestion des duels Cibles anglaises
- XIV Tir par équipes et gestion des duels Tir en Campagne
- XV Tir par équipes et gestion des duels Tir Nature et 3D

UNE OPTION = TRONC COMMUN (Modules I, II, III, IV, V) + SPECIALITE

SPECIALITES :	Cibles anglaises	Modules VI, VII, VIII, XIII
	Tir en Campagne	Module X, XIV
	Nature / 3D	Modules XI, XII, XV
	Beursault-Fédéral	Modules VIII, IX

L'obtention des modules d'une option permet de se présenter à l'examen écrit d'Arbitre Fédéral, option...
L'obtention de tous les modules permet de se présenter à l'examen écrit d'Arbitre Fédéral, toutes options.
L'examen est le même dans toute la France, il se déroule le même jour, sous le contrôle du PCRA et d'au moins un arbitre formateur dans chaque option. Le Président de Ligue doit être invité.

Les questionnaires sont établis par la CNA.

L'impétrant, après avoir prêté serment, est nommé « Arbitre Fédéral, option(s) » ou « Toutes Options stagiaire ». Il assumera toutes les tâches de la fonction, à l'exception de la responsabilité des championnats régionaux (et nationaux !). Il deviendra "Arbitre fédéral" après une période probatoire au cours de laquelle il aura arbitré, par option obtenue, 1 compétition + 1 en tant que responsable sous le contrôle d'un arbitre titulaire de l'option, avec rapport de celui-ci.

Frais des candidats arbitres :

Les différents frais inhérents aux trajets et repas éventuels (formation théorique) sont à la charge des candidats.

L'ARBITRE FEDERAL

Conditions de candidature

- licence FFTA en cours de validité ;
- ne pas avoir subi de sanction fédérale dans les 5 années précédentes ;
- âge minimum requis : 18 ans au jour de l'examen écrit ;
- acte de candidature par écrit auprès du PCRA.
- Etre âgé de moins de 65 ans le jour où il est fait acte de candidature.
- avoir une ancienneté minimum de 24 mois de licence et une pratique en compétition le jour où il fait acte de candidature à une formation d'arbitre

Formation

- assurée par la Commission Régionale des Arbitres avec le suivi d'un arbitre "formateur" ;
- validation des modules 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + modules de spécialité ou tous les modules pour devenir Arbitre Fédéral "Toutes Options" ;
- contrôle des connaissances des règlements sportifs fédéraux ;
- validation de stages (théoriques et pratiques) sur la gestion et l'organisation d'une compétition.

Prérogatives

- l'Arbitre Fédéral peut arbitrer toutes les compétitions inscrites au calendrier officiel de la FFTA, dans l'option choisie ;
- il peut être président de la commission des arbitres d'une compétition de niveau régional ;
- après réussite à un examen (écrit et pratique) spécifique assurée par la CNA, il peut accéder à la présidence de la commission des arbitres d'une compétition de niveau national ;
- il peut devenir "arbitre formateur" après avoir suivi une formation spécifique ;
- il peut devenir membre de la CNA ;
- il peut postuler à la fonction d'Arbitre International en fonction des besoins de la WA.

AVERTISSEMENT

En plus des jours de formation, un travail personnel pour réussir l'examen est impératif, en effet contrairement à des examens scolaires où c'est la moyenne qui est exigée, pour devenir arbitre c'est une note comprise entre 14 et 15 sur 20 (suivant la difficulté de l'examen) qui est exigée.

ET ENSUITE.

Vous arbitrez suivant vos disponibilités, rien ne vous oblige à faire 20 arbitrages dans l'année, toutefois, pour ne pas perdre vos acquis, il est bon de faire au minimum un ou deux arbitrages par an.